



Angers, vendredi 27 novembre 2020

Allègement du confinement : les mesures appliquées par les services municipaux et communautaires d'Angers

Le maire président de la Communauté urbaine et du CCAS d'Angers, Christophe BÉCHU, a réuni la direction générale afin de préciser les mesures mises en place par les services municipaux et communautaires concernant l'assouplissement du confinement. Cette organisation est prévue au minimum jusqu'au 15 décembre. De nouveaux aménagements pourront être décidés en fonction de l'évolution de la pandémie.

La priorité de l'allègement du confinement est de maintenir le soutien aux écoles pour l'application du protocole sanitaire jusqu'au début des vacances scolaires, le vendredi 18 décembre.

Ce soutien étant assuré par le redéploiement d'équipes travaillant habituellement dans les équipements sportifs et culturels, les réouvertures de ces équipements se feront selon un calendrier établi comme suit :

Activités sportives

Sous réserve des dispositions du décret d'application et dans le respect du protocole sanitaire défini par les fédérations sportives, la réouverture des équipements extérieurs, uniquement dans le cadre des activités extrascolaires, est effective à compter du **samedi 28 novembre**.

La réouverture des salles, dans le cadre des activités extrascolaires exclusivement, est établie à partir du **samedi 19 décembre**.

Culture

Les bibliothèques rouvrent le **mardi 8 décembre**.

L'accès aux bibliothèques et ludothèques intégrées dans les maisons de quartier (La Roseraie, Justices et Belle-Beille, Annie-Fratellini et les Hauts-de-Saint-Aubin) est conditionnée à la réouverture de celles-ci.

Les salles de théâtres rouvrent à compter du **mardi 15 décembre**.

Les musées ouvrent l'ensemble des sites le **mardi 22 décembre**.

Le Repaire urbain et la nouvelle exposition Konopka ouvrent le **mardi 29 décembre**.

Jeunesse

Le « J, Angers connectée jeunesse », situé place Imbach, ouvre à partir du **mardi 15 décembre** pour les missions d'information jeunesse.

Service des Relations presse // 02 41 05 47 21 // relations.presse@ville.angers.fr

<http://presse.angers.fr> // @Presse_Angers

Stationnement

Le stationnement reste gratuit en zone verte jusqu'au **15 décembre**.

Il est payant en zone orange (hyper-centre) et dans les parkings en ouvrage.

Service des Relations presse // 02 41 05 47 21 // relations.presse@ville.angers.fr

<http://presse.angers.fr> // @Presse_Angers